



EXPOSÉ DE POSITION

VERS UNE UNION DE L'ÉNERGIE

UNE EUROPE DURABLE

*Pour une conception ambitieuse de l'Union
de l'Énergie : Nos priorités*

Date:

10/02/2015



Groupe de l'Alliance progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement Européen

Parlement Européen
Rue Wiertz 60
B-1047 Bruxelles
T +32 2 284 2111
F +32 2 230 6664
www.socialistsanddemocrats.eu

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1 Motivations d'une Union de l'Énergie.....	3
2 Buts et ambitions d'une Union de l'Énergie.....	4
3 Éléments clés préconisés par les Socialistes & Démocrates pour la nouvelle Union de l'Énergie.....	6
3.1 La transition durable	6
3.2 L'infrastructure intelligente	7
3.3 Centralité des personnes	8
3.4 Équité des règles de jeu	9
3.5 Renouveau de la politique d'investissement public et privé.....	10
3.6 Renforcer la base industrielle en investissant dans la R&D	11
3.7 S'exprimer d'une seule voix	12
3.8 Solidarité	12
Conclusion.....	13

INTRODUCTION

L'idée d'une « Union de l'Énergie » figure en tête de l'agenda politique européen. En effet, le laboratoire d'idées Notre Europe, Jacques Delors et le président du PE Jerzy Buzek proposaient, dès 2010, une « Communauté européenne de l'Énergie ». La proposition est ensuite reprise par Martin Schulz en 2012, lors de son premier mandat de président du Parlement européen. Plus récemment, Jean-Claude Juncker faisait de l'Union de l'Énergie une des cinq priorités de sa candidature à la présidence de la Commission. Les conclusions du Conseil européen de juin 2014 endossent également l'idée, mise en avant par le président français François Hollande. De plus, la nouvelle Commission Juncker a pour vice-président un ténor socialiste, Maroš Šef ovi , dont l'Union de l'Énergie constitue une des compétences spécifiques. Dans ces conditions, il est indispensable que notre Groupe définisse promptement ses priorités en la matière.

1 MOTIVATIONS D'UNE UNION DE L'ÉNERGIE

L'Union européenne et ses États membres sont confrontés à une série de défis lourds et urgents :

1. La transition vers une économie durable, décarbonée, fondée sur des sources d'énergies renouvelables, dans la perspective de l'objectif européen de réduction de 65 % des émissions de GES à l'horizon 2050. Dans cette optique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, adossées à une infrastructure intelligente et moderne, constitueront la colonne vertébrale de l'Union de l'Énergie.
2. La mise en place d'un approvisionnement énergétique abordable qui profite tant aux industries qu'aux consommateurs européens, et la fin de la pauvreté énergétique.
3. La sécurisation de l'approvisionnement énergétique, qui doit être rendu indépendant des importations coûteuses (420 milliards d'euros par an) provenant de pays tiers dominateurs et de moins en moins fiables.
4. La pleine interconnexion du marché intérieur de l'énergie.
5. La création d'emplois de grande qualité et le développement de nouveaux marchés à l'exportation, par l'investissement dans la recherche, le développement et l'innovation ; le soutien à nos PME et leur habilitation ;

l'accroissement de la compétitivité industrielle de l'UE pour réaliser l'objectif de 20 % de réindustrialisation.

Or, au cours des cinq dernières années tous ces sujets ont été gravement négligés, par manque de vision, d'ambition et d'engagement de la part des États membres et de la Commission sortante. S'il est clair qu'à longue échéance, il faudra accroître le nombre et la qualité des instruments, à l'échelle européenne, dans l'immédiat des cinq prochaines années l'UE doit se concentrer sur l'intensification de ses interventions, dans les limites des traités existants. À cet effet, il faut élaborer des politiques et des méthodes de travail innovantes et ambitieuses qui permettront d'atteindre les objectifs. L'Union de l'Énergie doit être mise en œuvre de manière transparente et démocratique, en utilisant toutes les possibilités de la procédure législative ordinaire. Dans ce contexte, nous considérerons comme non démocratique et contraire aux traités toute tentative de contourner ces procédures. Alors que l'interdépendance des politiques énergétiques des États membres s'approfondit quotidiennement, tant sur le plan politique que physique ; à l'heure où les décisions d'un État membre peuvent influencer gravement la situation énergétique d'un autre, l'UE doit accroître et approfondir, à l'échelle européenne, l'échange d'informations, la coordination et l'élaboration des politiques. À cet effet, elle doit mettre en place une structure de gouvernance ambitieuse et efficace.

2 BUTS ET AMBITIONS D'UNE UNION DE L'ÉNERGIE

Principale force progressiste en Europe, les Socialistes & Démocrates ont l'ambition d'instaurer un nouveau modèle énergétique en Europe au moyen de l'Union de l'Énergie. Celle-ci doit rassembler les fils éparpillés des politiques énergétiques, pour accélérer la transition des carburants fossiles à fortes émissions de carbone vers un système énergétique durable et orienté avenir. En accordant la priorité à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, l'Union réduira ses besoins et ses importations énergétiques à une échelle globale. Cela entraînera une baisse considérable de la facture d'importation. De plus, cette approche facilitera la réalisation de nouveaux investissements dans les infrastructures intelligentes, pour développer la microgénération communautaire, les énergies marines, ainsi que des mécanismes de réponse à la demande qui exploitent pleinement le potentiel des technologies numériques. Il en résultera un

changement de comportement des consommateurs, qui accélérera l'évolution vers une économie circulaire. En effet, l'informatisation jouera un rôle de premier plan dans l'Union de l'Énergie et dans la réduction des émissions. Nous voulons que l'Europe soit à l'avant-garde de ce combat, qu'elle élabore des solutions innovantes qui contribuent au passage de l'économie jetable à l'économie circulaire.

Nous voulons aussi que la transition énergétique soit une transition juste. En tant que Socialistes & Démocrates, nous voulons une Union de l'Énergie profondément sociale. Elle doit s'adosser à un dialogue et des politiques sociales qui soutiennent la main d'œuvre dans le secteur de l'énergie et les secteurs industriels annexes ; elle devra prévoir des mesures fortes de protection des consommateurs, accorder une attention particulière aux besoins des plus vulnérables et déclarer la guerre à la pauvreté énergétique.

Le volet social doit aussi faire partie intégrante de la politique de recherche, de développement et d'innovation de l'Union, ainsi que de sa stratégie industrielle. Le progrès doit être durable, créer des emplois de grande qualité et apporter à l'industrie et aux investisseurs l'indispensable certitude sur le cap de l'Europe. À moyen et long terme, celle-ci doit garantir la compétitivité et la stabilité de son approvisionnement énergétique, fondée sur l'internalisation complète des coûts externes de l'ensemble des sources d'énergie, afin de garantir une concurrence équitable et mettre fin une fois pour toutes au mythe selon lequel les énergies renouvelables seraient les plus chères. À court terme, l'UE doit se concentrer particulièrement sur la compétitivité des industries européennes à haute consommation énergétique et veiller à la mise en place de mesures proportionnées qui garantissent l'équité des règles de jeu.

Enfin, la mise en place d'un marché intérieur de l'énergie efficace et complet n'est pas un but en soi mais plutôt un cadre qui doit permettre à l'UE d'atteindre ses objectifs. À cet effet, il faut mettre en œuvre sans délai le troisième Paquet Énergie-Climat et procéder à sa révision dans une optique plus sociale et plus juste.

3 ÉLÉMENTS CLÉS PRÉCONISÉS PAR LES SOCIALISTES & DÉMOCRATES POUR LA NOUVELLE UNION DE L'ÉNERGIE

3.1 La transition durable

Le progrès durable doit être la première priorité d'une Union de l'Énergie. Ce progrès doit se fonder sur un engagement politique clair : les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont une priorité absolue, et l'Europe doit assumer le leadership dans ces domaines. Or, le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, voté récemment, est d'une faiblesse décevante. Non contraignant, il a peu de chances d'être réalisé ou même pris au sérieux par de nombreux États membres. Par ailleurs, il contredit l'objectif convenu précédemment, qui impose à l'UE de réduire ses émissions de GES de 95 % à l'horizon 2050. Dans ces conditions, le Groupe S&D estime qu'il faut réviser significativement vers le haut les objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Ceux-ci doivent être contraignants pour les États membres, indépendamment des progrès des négociations internationales sur le changement climatique. En attendant, nous demandons une révision de la directive relative à l'efficacité énergétique et des directives relatives à la performance énergétique des bâtiments. En effet, l'énergie la plus propre et la plus abordable est celle qui n'est pas consommée. Les améliorations en matière d'efficacité énergétique se rentabilisent tout seuls, par la réduction des factures énergétiques et la moindre dépendance envers les importations. L'accroissement de l'efficacité énergétique présente un potentiel de création de 2 millions d'emplois à l'horizon 2020, surtout dans le secteur du bâtiment, qui constitue 40 % de la demande énergétique totale de l'UE. Dans cet esprit, il faut réviser drastiquement à la hausse les fonds disponibles pour les projets concernant l'efficacité énergétique. Côté production, il est essentiel d'évoluer, à l'horizon 2050, vers un paysage énergétique totalement fondé sur les renouvelables. Pour y parvenir, il faut s'appuyer sur tous les types de production durable, allant de la production à grande échelle aux modèles de microproduction.

Actions :

- ✓ Réviser le paquet sur l'énergie et le changement climatique à l'horizon 2030 en fixant des objectifs plus ambitieux : 40 % pour les EE et 45 % pour les SER.
- ✓ Actualiser la directive relative à l'efficacité énergétique et les directives relatives aux énergies renouvelables.
- ✓ Réviser la directive relative à la performance énergétique des bâtiments.

3.2 L'infrastructure intelligente

L'Europe a besoin d'une union des infrastructures, adossée à un programme d'investissements massifs conçus pour moderniser et mettre à niveau nos réseaux énergétiques. Il faut convenir d'un nouvel objectif contraignant en matière d'interconnexions entre États membres, afin d'éviter les goulots d'étranglement énergétiques. Il faut soutenir la création d'un super réseau européen, garant de l'efficacité de l'approvisionnement en sources d'énergies renouvelables des grands centres de consommation. Le déploiement des grilles intelligentes est essentiel pour accroître l'efficacité : gestion du couple demande-réponse, évitement des surcapacités et réduction au minimum de la nécessité de prévoir des solutions de stockage coûteuses. Pour réaliser ces objectifs, il faut revoir les systèmes de financement actuels, adapter leur ciblage et accroître leur efficacité. Par ailleurs, il faut investir plus d'argent public, afin de pouvoir démarrer rapidement des projets d'infrastructure choisis et essentiels, et pour attirer les investissements privés. Il est important que soient considérés comme priorités uniquement les projets d'infrastructure qui apportent une vraie valeur ajoutée européenne, tant sur le plan de la transmission que de la distribution. Il est également important d'assurer la sécurité de l'approvisionnement de la manière la plus abordable et la plus durable possible, pour faire un usage optimum des investissements privés et publics, et pour éviter les marchés de capacité. Ceux-ci peuvent en effet s'avérer inutiles lorsque des mesures de gestion du couple demande-réponse offrent une meilleure alternative. Or, ces investissements doivent être réalisés aujourd'hui, car leur report ne fera qu'accroître les coûts et déplacer le fardeau vers les générations futures. Pour chaque euro net dépensé aujourd'hui dans le secteur de l'énergie, il en faudra quatre après 2020, rien que pour compenser les émissions additionnelles.

Actions :

- ✓ Définir un nouvel objectif contraignant pour les interconnexions électriques entre États membres.
- ✓ Accroître le soutien aux interconnexions dans le cadre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe.
- ✓ Actualiser la liste des projets clés d'infrastructure (PCI) à achever, afin de pouvoir mettre en place un réseau transeuropéen intelligent, et s'assurer de la présence des investissements nécessaires.

3.3 Centralité des personnes

Il faut lancer la révision du troisième Paquet Énergie-Climat, afin de renforcer les droits des consommateurs, garantir la répercussion des baisses des prix de gros sur les prix de détail. Les consommateurs doivent toujours bénéficier des prix énergétiques les plus bas. Dans le même esprit, ils doivent être en mesure de mieux contrôler leur consommation énergétique en exploitant pleinement le potentiel des nouvelles technologies numériques ; et ils doivent pouvoir bénéficier pleinement de la microgénération par un accès libre au réseau. Par ailleurs, l'élimination du fléau de la pauvreté énergétique doit être une urgence prioritaire. En plus des mesures de politique sociale, il faut développer l'approche européenne. Les États membres doivent lancer des plans d'action nationaux coordonnés, mettre en place des tableaux de bord, échanger les meilleures pratiques. Ils doivent pratiquer une approche horizontale de l'accessibilité financière énergétique, qui évalue toutes les nouvelles propositions politiques relatives au domaine de l'énergie à l'aune de leur capacité à aider les consommateurs vulnérables. Dans le cadre de la révision des directives relatives à l'efficacité énergétique et à la performance énergétique des bâtiments, la lutte contre la pauvreté énergétique doit être prioritaire. Il faut prendre des mesures qui visent avant tout les propriétés les moins efficaces, occupées par des ménages à bas revenus, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Exemple : lorsqu'il s'agit de rénover des bâtiments pour accroître leur efficacité énergétique, les logements sociaux doivent être prioritaires.

En tant que Socialistes & Démocrates, nous devons accorder une attention particulière aux conséquences de la transition énergétique sur l'emploi. Exemple : les économies réalisées sur les budgets publics, en raison de l'application des décisions unanimes du G20 et du Conseil européen concernant l'élimination progressive des subventions accordées aux carburants fossiles nocifs, ces

économies doivent être utilisées pour faire face aux conséquences inévitables de ces décisions sur la main d'œuvre. Elles doivent servir à son redéploiement, à la formation et à l'acquisition de nouvelles compétences.

Actions :

- ✓ Réviser le troisième Paquet Énergie-Climat, afin de renforcer les droits des consommateurs et la transparence, de faire en sorte que la baisse des prix de gros soit répercutée sur les prix au détail et que tous les consommateurs bénéficient automatiquement des meilleurs tarifs.
- ✓ La Commission doit élaborer une communication spéciale sur la pauvreté énergétique en Europe, adossée à un plan d'action, une définition de la pauvreté énergétique et l'élaboration de tableaux de bords nationaux en la matière.
- ✓ Réviser les directives EE et PEB pour cibler prioritairement la rénovation de propriétés occupées par des ménages à faibles revenus (propriétaires ou locataires).

3.4 Équité des règles de jeu

Il n'est plus acceptable de dépenser l'argent des contribuables pour des sources d'énergie traditionnelles qui ne sont plus concurrentielles depuis longtemps, que ce soit sous forme de prêts, de subventions ou autres. Indépendamment de la capacité du processus de CSC de contribuer à la décarbonation de l'industrie à haute consommation énergétique, tout nouveau soutien doit venir principalement du secteur privé. En effet, en dépit des investissements massifs déjà consentis, cette technologie doit encore démontrer son efficacité. Par ailleurs, il faut une perspective à longue échéance, car les décisions prises aujourd'hui, par exemple au sujet de nouvelles centrales à charbon, auront des conséquences sur les décennies à venir et créeront des effets de verrouillage regrettables. Pour orienter les nouveaux investissements vers le nouveau modèle énergétique de l'UE, il faut que le prix du carbone soit élevé. Dans cet esprit, il faut substantiellement réviser le SEQE de l'UE pour donner un signal clair et à long terme aux investisseurs privés. À longue échéance, il faut viser la fixation d'un prix mondial du carbone, afin de garantir l'équité mondiale des règles de jeu en la matière. Entretemps, il est vital que notre transition énergétique ne se fasse pas aux dépens des industries à haute consommation énergétique. La Commission doit continuer à étudier les manières de garantir l'équité des règles du jeu entre producteurs européens et non-européens. Toutes les options doivent être sur la table, y compris la faisabilité des ajustements fiscaux frontaliers ou des normes d'émission.

Actions :

- ✓ Mettre en œuvre d'urgence des réformes structurelles du SEQE de l'UE, qui place le prix du carbone à un niveau suffisamment élevé et garantisse la conformité des nouveaux investissements à nos objectifs climatiques et énergétiques à long terme, et qui évite les effets de verrouillage.
- ✓ La Commission doit lancer une étude de faisabilité concernant un mécanisme d'ajustement fiscal frontalier et la définition de normes d'émission, ou de toute autre manière susceptible de protéger l'industrie européenne contre la concurrence déloyale.

3.5 Renouveau de la politique d'investissement public et privé

Il faut s'attaquer au sous-investissement chronique dont souffre le secteur énergétique. La diversité confuse des mécanismes de financement actuels ne produit pas les incitants souhaités. Pour garantir un effet maximum, il faut gérer et dépenser plus efficacement les fonds disponibles, utiliser au mieux les instruments de financements innovants (comme les obligations liées à des projets) et lever des fonds privés. Toutefois, le réarrangement des instruments existants et l'effet levier sur les fonds privés ne suffiront pas. Car les projets d'infrastructure nécessitent généralement environ 50 % de financement public pour attirer des fonds privés équivalents. Ces projets ont donc besoin d'une injection d'argent public frais. À cet effet, il faudra aller au-delà des mesures qui figurent au plan d'investissement de 315 milliards d'euros, présenté par la Commission. Dans le cadre de son appel en faveur d'une stratégie d'investissement européenne, le Groupe S&D propose un nouvel instrument d'investissement européen (IIE). Cet IIE est susceptible de générer une capacité de financement public de 400 milliards d'euros sur six ans : 100 milliards de capital versé progressivement par les États membres, sous garantie du budget de l'UE, et 300 milliards d'euros additionnels empruntés sur les marchés. Le capital versé par les États membres serait extrait du calcul de leurs déficits et niveaux d'endettement nationaux, ce qui encouragera les investissements indispensables au lieu de les pénaliser. Adossé à cette capacité de financement public de 400 milliards d'euros, l'IIE serait susceptible d'attirer 100 milliards d'euros d'investissements privés, pour cofinancer les projets d'infrastructure, soutenir financièrement les investissements dans l'efficacité énergétique et soutenir l'innovation industrielle des PME. Au total, on disposerait d'environ 500 milliards d'euros de nouveaux investissements publics et privés.

Action :

- ✓ Établir un instrument d'investissement européen (IIE), comme l'a déjà proposé le Groupe S&D, pour mettre en place une capacité d'investissement de plus de 400 milliards d'euros sur six ans.

3.6 Renforcer la base industrielle en investissant dans la R&D

Il est essentiel d'accroître le soutien à la R&D dans le domaine de l'énergie, pour garantir une transition énergétique équitable et renforcer le leadership mondial de l'UE en la matière. Il s'agit de réaliser les solutions les plus efficaces pour le stockage d'électricité, de créer des énergies renouvelables innovantes de la prochaine génération (énergie marémotrice, biocarburants flottants solaires produits par des algues), de valoriser le CO₂ (microalgues, polycarbonates), d'informatiser la gestion de notre système énergétique et de créer des appareils ménagers intelligents. En effet, la mise en place d'une Union de l'Énergie doit s'inscrire dans une stratégie industrielle plus large et globale, conçue pour réaliser l'objectif de 20 % de réindustrialisation (20 % du PIB de l'UE devrait provenir de l'industrie). Dans cette optique, l'intensification de la R&D est essentielle pour accroître la compétitivité, relancer l'économie et réaliser les progrès qui permettent de maintenir la stabilité et le bas niveau des prix de l'énergie. L'évaluation à mi-parcours du programme de recherche Horizon 2020 doit être conduite en fonction de ces priorités.

Il faut accorder une attention particulière au potentiel de croissance bleue, car l'électricité durable d'origine marine (vents extraterritoriaux, énergie marémotrice) est susceptible de créer 1,6 millions d'emplois et de générer 100 milliards d'euros de valeur ajoutée brute additionnelle à l'horizon 2020.

Action :

- ✓ L'évaluation à mi-parcours d'Horizon 2020 doit refléter les priorités de l'Union de l'Énergie et accroître le financement de domaines concernés.

3.7 S'exprimer d'une seule voix

Les politiques énergétique et extérieure doivent aller de pair, si nous souhaitons éviter que les fournisseurs extérieurs adoptent des tactiques de division pour régner. Il s'agit aussi d'éviter que le blocage des routes d'approvisionnement énergétique puisse servir de moyen de pression politique sur l'UE et ses États membres. L'Europe doit unifier et donc amplifier sa voix dans des organisations internationales comme l'Agence internationale de l'énergie. L'Union devra agir au nom des États membres pour diversifier l'approvisionnement énergétique. Il faut définir et développer des routes et fournisseurs d'énergie alternatifs, particulièrement pour les États membres qui dépendent actuellement d'un fournisseur unique. La Commission doit définir les options disponibles dans le cadre d'une négociation conjointe, menée au nom des États membres, de contrats énergétiques avec des fournisseurs extérieurs. Elle doit assumer la responsabilité première de la planification et du développement des projets majeurs en matière d'infrastructure, qui devront toujours respecter l'acquis énergétique de l'UE. Parallèlement, l'UE doit adopter une position plus forte en matière de mesures antidumping, afin de faire en sorte que l'industrie manufacturière profite pleinement de la transition énergétique (turbines, panneaux solaires, aciers spéciaux et matériaux de construction).

Actions :

- ✓ Réviser la décision n° 994/2012/UE établissant un mécanisme d'échange d'informations sur les accords intergouvernementaux entre États membres et pays tiers dans le domaine de l'énergie, afin de renforcer les dispositions et garantir la compatibilité avec la législation relative au marché intérieur de l'énergie et l'accroissement du rôle de la Commission.
- ✓ Attribuer à la Commission de nouveaux pouvoirs, au cas par cas, pour planifier et négocier des projets majeurs d'infrastructure.
- ✓ Surveiller plus strictement les comportements anticoncurrentiels et définir des mesures antidumping pour protéger nos industries de l'énergie
- ✓ Demander à la Commission d'organiser l'achat commun de gaz, au nom des entités publiques et privées qui le souhaitent.

3.8 Solidarité

L'interdépendance transfrontière des choix et stratégies énergétiques nationales va en s'accroissant. Les décisions d'un État membre peuvent avoir de nombreuses répercussions (positives et négatives) sur d'autres États membres. Dans ces conditions, il faut au minimum améliorer la communication, la consultation et la

collaboration entre États membres. Idéalement, il faut envisager la mise en place de mécanismes européens (adossés éventuellement au Semestre européen, moyennant, toutefois, les améliorations démocratiques demandées par notre Groupe). La solidarité doit constituer l'élément fondateur de la politique énergétique de l'UE. Dans cet esprit, il faut évaluer le champ d'application, la valeur et les modalités de la création de réserves de gaz stratégiques. Il faut accroître de manière significative la capacité de flux inversé, afin de gérer les chocs d'approvisionnement et faire en sorte que le gaz puisse être effectivement distribué aux endroits qui en ont besoin en cas de crise, en mettant particulièrement en avant la solidarité entre États membres. Une des priorités urgentes de Union de l'Énergie doit être de mettre fin aux îles énergétiques. Par ailleurs, il faudra tenir compte des résultats des tests de résistance énergétiques actuels dans la formulation de propositions.

Actions :

- ✓ Réviser le règlement de 2010 en matière d'approvisionnement en gaz, dans le but d'améliorer les réserves et d'établir éventuellement des réserves stratégiques communes.
- ✓ Demander à la Commission d'élaborer des propositions concernant l'amélioration des mécanismes européens de coordination des politiques énergétiques des États membres
- ✓ Accroître la capacité de flux inversé.

CONCLUSION

Nous attendons avec impatience le paquet législatif complet et concret que la Commission doit présenter au début 2015. En effet, ce paquet doit ouvrir la voie à la transition vers l'énergie durable dont l'industrie et les citoyens européens ont un besoin pressant.